



AVIS PUBLIC

Prenez avis que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, au cours de la séance régulière du 25 septembre 2007, a adopté un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.

Ce règlement porte le numéro 02-2007 et peut être consulté au bureau du soussigné durant les heures régulières de bureau au Siège social de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, 1925, 118^e Rue, Saint-Georges (Québec).

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2007.

Donné à Saint-Georges
ce 26 septembre 2007

Francis Isabel,
Secrétaire général